APPEL A MANIFESTATION D'INTERET « VENEZ DECOUVRIR LE QUAI MONGE » – ALTER PUBLIC
En vue d'accueillir une à plusieurs activités temporaires sur le Quai Monge au printemps-été 2024

Objet :

Dans le cadre du projet Rives Vivantes, une nouvelle dynamique de gestion et d'animation de la Maine s'enclenche en 2024. En attendant le lancement d'un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) global visant à développer des activités sur la Maine et en bord de Maine, la collectivité souhaite dès cette année, lancer un premier AMI sur un site emblématique de la rivière, situé en cœur de Ville, côté Doutre : le Quai Monge.

Cet AMI a une vocation expérimentale et saisonnière, permettant de profiter de la belle saison.

ALTER Public, mandatée par la Ville d'Angers, est donc à la recherche d'activités non commerciales permettant l'animation et la découverte pédagogique du quai Monge et, par extension, de la Maine et de ses richesses.

Durée :

L'occupation du Quai Monge pourra porter sur une durée maximale de 6 mois, de mai à octobre 2024. Le porteur de projet a la possibilité de proposer une activité pouvant porter sur quelques jours, semaines ou mois.

Caractéristiques principales :

Les objectifs de cet AMI sont de :

- **Faire découvrir le Quai Monge aux Angevins** et l'occuper, grâce à une ou des activités diurnes qui permettent de le fréquenter, le pratiquer, l'arpenter, s'y poser et passer de bons moments dans le cadre historique exceptionnel du cœur d'Angers ;

- **Proposer aux Angevins des activités** de nature à leur faire connaître la Maine, son histoire et sa géographie, l'histoire de la ville et sa vie autour de la rivière ;

- **Proposer au bord de l'eau des activités** culturelles, sportives, ludiques et de détente à destination de tous les publics ;

- **Plus largement, proposer des activités en lien avec l'eau, la rivière, la Maine et ses caractéristiques intrinsèques** : biodiversité, crues, activités fluviales, batellerie, loisirs nautiques, activités touristiques…

L'objectif de cet AMI étant de retenir plusieurs activités/animations, il est possible que plusieurs activités coexistent sur le site, caractérisé par un linéaire pavé de plus de 440 m.

Les conditions techniques, administratives et financières sont détaillées dans le cahier des charges.

Selon la nature de l'animation ou l'activité proposée, une AOT (Autorisation d'Occupation temporaire) et une permission de voirie pourra être demandée au porteur de projet.

Dossier à remettre par les candidats :
Une note composée des éléments suivants :

- Présentation du porteur de projet (raison sociale, indépendant, etc.)

- Objectif et description de l'animation/activité proposée ; Liens avec la rivière

- Description technique de l'installation (si besoin)

- Plage de temps ouverte au public / créneaux proposés / Jauge de l'animation/activité / Publics visés

- Visuels de l'emplacement visé sur le quai

- Moyens humains envisagés

Date limite de réception des candidatures : **29 mars 2024 avant 12h00**

Conditions d'envoi :
Les candidatures seront transmises par le site http://www.achatpublic.com uniquement
N° AMI 6880 24 33
Les offres papiers ne sont pas admises

Critères de choix :
Il se fera sur la base des critères suivants :

- Qualité du projet au regard de la volonté de faire découvrir les qualités historiques, géographiques et environnementales de la Maine et du quai Monge
- Capacité du porteur de projet à rendre visible son activité : présence sur site, communication, temporalité de l'activité
- Capacité du porteur de projet à être autonome dans son installation et projet

Renseignements complémentaires :
Tout renseignement complémentaire pourra être posé sur le site :
http://www.Achatpublic.com
Sarah DEGUIL, responsable d'opérations à Alter – maine@anjouloireterritoire.fr
Lucile THOMAS, responsable juridique à Alter Gie – l.thomas@anjouloireterritoire.fr
Des questions peuvent être posées jusqu'au 22/03/2024 à 17h00
Les réponses seront apportées via le site http://www.achatpublic.com jusqu'au 26/03/2024